

## Conseil municipal

Vendredi 5 juin 2026 à 19 heures

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil Municipal

### Ordre du jour

#### ADMINISTRATION GENERALE

- **Election des délégués, délégués titulaires et délégués suppléants en vue de l'élection des Sénateurs de l'Ille-et-Vilaine :** *Les sénateurs sont élus par les élus locaux et les parlementaires. Les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs seront convoqués le dimanche 27 septembre 2026. Ce sont 348 sénateurs élus par des grands électeurs en deux fois – la moitié du Sénat étant renouvelée tous les trois ans. Le précédent scrutin a eu lieu en 2023, pour l'élection de 170 sénateurs. Celui de septembre prochain renouvellera 178 sièges. Il convient de désigner les délégués et suppléants parmi les membres du Conseil Municipal qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs. Pour la commune de SAINT-PERE-MARC-EN-POULET, il convient de désigner 5 délégués et 3 suppléants.*
- **Nomination de 2 représentants communaux – Association pour le Développement de la Vallée de la Rance (A.D.V.R) :**  
*Il convient de nommer 2 représentants au sein du conseil municipal pour siéger au sein de l'Association pour le Développement de la Vallée de la Rance.*
- **Convention de mise à disposition du Fort – Festival « NO LOGO BZH » (projet de convention ci-joint).**  
*Il convient de délibérer pour valider la convention de mise à disposition du FORT pour l'organisation du festival NO LOGO BZH – édition 2026 les 7, 8 et 9 août 2026.*
- **Convention de mise à disposition du Fort - Festival « ROUTE DU ROCK » (projet de convention ci-joint).**  
*Il convient de délibérer pour valider la convention de mise à disposition du FORT pour l'organisation de la 34<sup>ème</sup> édition du festival ROUTE DU ROCK les 13, 14 et 15 août 2026.*
- **Convention de mise à disposition gracieuse du FORT SAINT-PERE – association « La Team du Breizh Flag Trip Tour » pour la « Route du Fort » Edition 2026 le dimanche 6 septembre (projet de convention ci-joint).**  
*Il convient de délibérer pour valider la convention de mise à disposition gracieuse du FORT pour l'organisation de l'édition 2026 de la course à pied « LA ROUTE DU FORT ».*
- **Convention de Mise à disposition gracieuse du FORT SAINT-PERE - association « 1,2,3 Fort » pour « le Dance Fort » et « Halloween au Fort » – Editions 2026 (projet de convention ci-jointe).**  
*Il convient de délibérer pour valider la convention de mise à disposition gracieuse du FORT pour l'organisation des éditions 2026 des soirées « LE DANCE FORT » le 13 juin 2026 et « HALLOWEEN AU FORT » le 31 octobre 2026.*

#### FINANCES

- **Redevance d'Occupation du Domaine Public ORANGE - 2026**  
*Il convient de délibérer pour approuver le montant de la redevance annuelle.*

➤ **Décision Modificative – Budget Principal – COMMUNE**

*Il convient de prendre une décision modificative sur le Budget Principal de la Commune afin de régulariser une imputation et pourvoir mandater les dépenses ou les recettes engagées.*

➤ **Garantie de prêt Caisse des Dépôts et Consignations – HLM La Rance – projet de logements aidés « Le Clos Devant » – secteur E2 – ZAC Cœur de Village**

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se porter caution pour le prêt contracté par la société SOC HABITATION LOYER MODERE La Rance pour la construction de 19 logements sociaux PLUS « Prêt Locatif à Usage Social » – 10 logements sociaux PLAI « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » situés dans la ZAC Cœur de Village – secteur E2.*

➤ **Octroi d'une subvention complémentaire - Association L'outil en main**

*Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer pour déterminer le montant de l'aide supplémentaire attribué à l'association L'Outil en Main (2 élèves péreéens supplémentaires).*

### RESSOURCES HUMAINES

➤ **Mise en œuvre du dispositif « Argent de poche » - été 2026 (contrat de participation et dossier d'inscription en pièces jointes).**

*La municipalité propose aux membres du Conseil Municipal de mettre en place le dispositif "Argent de poche" au sein des services techniques de la commune.*

*Les objectifs de ce dispositif sont d'impliquer les jeunes dans la vie locale, de valoriser leur travail et de leur donner le sens des responsabilités.*

➤ **Modification du tableau des emplois (tableau des emplois en pièce jointe).**

*Il appartient au Conseil Municipal, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre les recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.*

*Toute convocation au conseil municipal indique les questions portées à l'ordre du jour (Articles L2121-10 du CGCT).*

**Le Maire,**



**Jean-François RICHEUX**